



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande), organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 2010, œuvre en faveur de la justice et de l'égalité pour les femmes et les filles de toutes les origines ethniques et générations. Depuis sa création en 2000, Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) est étroitement associée à des actions visant à promouvoir la justice pour les femmes et les filles et l'autonomisation des femmes et mène elle-même à bien de telles actions. L'objectif principal de l'organisation est de contrôler et d'examiner les progrès réalisés dans la promotion du bien-être des femmes et des filles en Nouvelle-Zélande et dans la sous-région du Pacifique et d'en rendre compte. La réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles est notre priorité. Nous pensons que la pleine réalisation de ces droits nécessite de surmonter les disparités sur le lieu de travail et d'éliminer tous les types de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

La mission et les objectifs de Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) coïncident avec les huit objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, l'objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous – nécessite impérativement de continuellement promouvoir la pleine autonomisation des femmes et des filles.

L'évolution du monde du travail a ouvert de nouvelles perspectives pour l'autonomisation des femmes et des filles dans la quasi-totalité des pays. Si cette évolution offre des possibilités présentes et futures intéressantes, le plein accès aux nouvelles technologies, le renforcement de la formation en cours d'emploi et un plus large éventail de titres universitaires ne peuvent être envisageables qu'à condition d'encourager les femmes et les filles à comprendre les défis qui accompagnent ces changements et qu'elles soient financièrement capables de les relever. Malheureusement, les problèmes financiers continuent de limiter le plein accès des femmes et des filles de Nouvelle-Zélande à de nouveaux débouchés sur le lieu de travail.

Lors de l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing pour le rapport de pays sur la Nouvelle-Zélande à vingt ans, Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) a pris en compte l'évolution de l'environnement de travail en tant que facteur déterminant de l'autonomisation économique des femmes. Nous avons constaté que l'accès à ces changements était transversal à l'ensemble des huit objectifs du Millénaire pour le développement. Nous pensons que non seulement en Nouvelle-Zélande, mais dans tous les pays, les réponses aux objectifs du Millénaire pour le développement ont donné le ton de la mise en œuvre effective des 17 objectifs de développement durable. La corrélation entre l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation universelle, la promotion de l'égalité des sexes, l'amélioration de la santé maternelle et la santé tout au long de la vie ont des conséquences pour les femmes et les filles néo-zélandaises dans nos efforts pour généraliser l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Les rapports Beijing + 20 suggèrent une telle corrélation dans le monde entier.

À ces difficultés pour parvenir à la pleine émancipation économique des femmes vient s'ajouter le profil de plus en plus varié de la population néo-

zélandaise. La collaboration avec les femmes et les filles issues des quelque deux cents communautés ethniques qui ont élu domicile en Nouvelle-Zélande implique désormais l'adoption de stratégies spéciales afin que l'autonomisation sur le lieu de travail soit assurée pour tous. Cette diversité est de plus en plus courante dans d'autres régions du monde où les migrants et les réfugiés élisent domicile. Des infrastructures résilientes, une industrialisation inclusive et durable et la promotion de l'innovation dans le cadre du neuvième objectif de développement durable seront les clefs de la réussite. La souplesse et la volonté d'expérimentation dans un nouvel environnement de travail seront cruciales. Nous prions instamment la Commission de viser le neuvième objectif de développement durable dans la déclaration finale de la soixante et unième session en tant que mesure essentielle pour tous les gouvernements.

Les gouvernements et les entreprises publiques devront également reconnaître les besoins particuliers de certains groupes spécifiques de femmes et de filles. Toutes les femmes méritent le respect et l'occasion de participer pleinement à la société. Dans tous ses rapports pour les examens de Beijing, l'examen périodique universel et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) cible les femmes en marge de la société qui luttent pour que leurs problèmes soient reconnus. Nous avons noué des relations étroites avec les femmes handicapées de toutes les ethnies. Nous avons également donné la possibilité aux personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer de se faire entendre, car elles sont souvent marginalisées et se sentent impuissantes face à la société. Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) reconnaît leur vulnérabilité et s'engage à appuyer les préoccupations de tous ceux qui vivent en marge de la société. La discrimination est invalidante.

Dans l'accès à un travail et à un salaire décents, les femmes autochtones sont souvent négligées. C'est pourquoi nous notons avec satisfaction le nouvel enjeu/domaine d'intervention : l'autonomisation des femmes autochtones. La discrimination à l'encontre de femmes autochtones maories est particulièrement préoccupante. Ces femmes continuent notamment de se heurter à de nombreux problèmes sur le lieu de travail. Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) a eu l'honneur de nouer une relation étroite avec la Maori Women's Welfare League. Ensemble, nous irons de l'avant dans notre détermination à éliminer cette discrimination alors que nous progressons vers les objectifs de développement durable.

Il reste encore beaucoup à faire pour surmonter les problèmes sur le lieu de travail en Nouvelle-Zélande, en ce qui concerne l'insécurité des travailleurs occasionnels, le manque de clarté dans les contrats d'emploi pour la sécurité des droits fonciers et la ferme adhésion à des politiques d'égalité d'accès aux emplois. Comme presque tous les autres pays, la Nouvelle-Zélande n'a pas réussi à combler l'écart salarial entre hommes et femmes – actuellement de 12 % – ni à éradiquer le harcèlement sur le lieu de travail ou les préjugés inconscients.

Le mandat de Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) dans le cadre de son statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et Social est de faire en sorte que les voix et les préoccupations des femmes dans les États insulaires du Pacifique soient davantage entendues au niveau international. Les effets du changement climatique sont de plus en plus problématiques, en particulier dans les îles de faible élévation de la sous-région du Pacifique. Il est désormais reconnu que

les femmes doivent être activement impliquées dans la lutte contre les changements climatiques afin que celle-ci soit efficace. Les gouvernements des pays insulaires du Pacifique doivent donc garantir aux filles l'accès à une éducation appropriée pour un emploi durable et l'égalité salariale afin de donner aux femmes les armes qui leur permettent de surmonter les effets des changements climatiques. Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) œuvrera sans relâche afin d'assurer un suivi et de faire rapport sur la manière dont les femmes des îles du Pacifique, dont la majorité sont autochtones, font face aux changements climatiques. Un grand nombre de femmes des îles du Pacifique vivent aujourd'hui en Nouvelle-Zélande. Leur protection doit être une considération primordiale lorsque nous promouvons avec enthousiasme les objectifs de développement durable.

La question qui se pose est la suivante : si un pays comme la Nouvelle-Zélande, qui est bien considéré pour son respect des droits fondamentaux et son niveau de développement économique, doit encore surmonter des questions de taille en matière de promotion des femmes et des filles dans le cadre des objectifs de développement durable, à quel point sera-t-il beaucoup plus difficile pour les pays les moins avancés de parvenir aux objectifs de développement durable? Nous demandons donc instamment à la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme de se montrer solidaire avec les femmes des pays en développement et de proposer des stratégies concrètes pour contribuer à leur autonomisation économique par le biais de la réalisation des objectifs de développement durable.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons la possibilité, à travers les objectifs de développement durable, de créer un avenir durable pour tous, en particulier pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en mutation. Il appartient aux gouvernements des États membres de l'Organisation des Nations Unies de mettre tout en œuvre pour réaliser effectivement les 17 objectifs de développement durable dans le but d'instaurer, entre autres, l'égalité des sexes sur le lieu de travail.

Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande) appelle à une action urgente de la Commission à travers une ferme déclaration finale de sa soixante et unième session afin de renforcer l'engagement du Gouvernement en faveur de l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Ce n'est qu'alors que les femmes, qui représentent un pourcentage important de la main-d'œuvre mondiale actuelle, pourront pleinement bénéficier de l'accroissement de la productivité, de la sécurité financière aux familles grâce à une politique de salaire minimum et de la sécurité alimentaire pour tous.